



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 15 Novembre 2024

DELIBERATION N°2024/44

Extrait de la réunion du 15 novembre 2024 à 14h00, organisée à l'ADHL à Nîmes.

2^e convocation sans obligation de Quorum

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 1 votants

M. Christian BASTID,

Pour le Collège des membres associés : 1 votants

Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votants

2 PROCURATIONS

Mme Françoise LAURENT PERRIGOT donne procuration à M. Christian BASTID

M. SERRE Christophe donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE

12 ABSENTS EXCUSES

Mme BARDUCA-FAUQUET Laurence, Mme LAURENT-PERRIGOT Françoise, M. Rémi NICOLAS, M. Vincent BOUGET, M. Denis BOUAD, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Julien PLANTIER, M. Marc LARROQUE, Mme Amal COUVREUR, Mme Carole SOLANA, M. Philippe RIBOT, M. SERRE Christophe

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Evelyne GIULIANI (excusée),
Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET (excusé)

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement :

Mme Magali MONTICELLI, M. Nicolas JEANNET (excusé), Mme Baya DJAHNIT,

Mme Sindy PARGUEL (excusée).

DELIBERATION N°2024/44

- Vu** la délibération n° 4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
- Vu** la délibération n° 19 de l'ADHL en date du 13 avril 2023 portant mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement du département au profit de l'agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL),
- Vu** la délibération n° 60 de l'ADHL en date du 19 décembre 2023 relative à l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement du département au profit de l'agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL),
- Vu** la délibération n° 9 de l'ADHL en date du 25 mars 2024 relative à l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement du département au profit de l'agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL),
- Vu** la note de synthèse envoyée aux membres du conseil d'administration,
- Vu** les pièces du dossier,

Considérant : que dans le cadre de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement avec le Département, il est nécessaire de prendre en compte de nouveaux éléments :

- La mise à disposition du 3ème étage du bâtiment de la place du 8 mai
- La mise à disposition d'un local de stockage rue sainte Félicité
- L'utilisation des véhicules de service.

Considérant : que les autres articles de la convention restent inchangés.

DELIBERE

Article 1 :

Afin de prendre en compte ces modifications il convient donc d'autoriser M. le Président à signer au nom et pour le compte de l'ADHL l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement avec le Département, telle que présentée en annexe 4.

Résultat du vote : 4 voix POUR

A l'unanimité, adopté

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXES :

Avenant N°3 à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement avec le Département

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Christian BASTID



20 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 20-11-24
- l'affichage le : 20-11-24
- la transmission au représentant de l'Etat le :

